

RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Diplômes et années d'obtention (1) C.A.F.I.P.E.M.F. décret du 22 janvier 1985 (1)	Durée de services en qualité de
	- Instituteur ou professeur des écoles stagiaire au 01/10/2021 :
	- Instituteur ou professeur des écoles titulaire au 01/10/2021 :
	Total au 01/10/2021 :
	Services particuliers compris dans le total ci-dessus
	Maître dans une école annexe ou une classe permanente d'application
	Direction d'école (préciser la catégorie) :
<p><u>Deux dernières notes d'inspection et/ou appréciation finale de rendez-vous de carrière</u></p> <p>..... / 20 en 20.....</p> <p>..... / 20 en 20.....</p> <p>Appréciation finale du 1^{er} rendez-vous de carrière :</p> <p>Appréciation finale du 2^{ème} rendez-vous de carrière :</p> <p>Appréciation finale du 3^{ème} rendez-vous de carrière :</p>	

(1) Joindre photocopie diplôme

**Relevé des conclusions des deux derniers rapports d'inspection
et/ou appréciation littérale de rendez-vous de carrière**
(à établir par l'Inspection de circonscription – préciser les années)

Avis de l'inspecteur de l'Education nationale
*(doit porter sur la valeur pédagogique du candidat, son autorité sur les élèves, l'intérêt qu'il
apporte aux questions administratives et aux œuvres péri et post-scolaires)*

A, le Signature

AVIS de l'IA-DASEN
*(complète sur le plan humain et professionnel l'avis de l'IEN, mentionne éventuellement
la valeur du candidat dans les fonctions de direction à 2, 3 ou 4 classes et
doit conclure nettement sur son aptitude aux fonctions postulées)*

* Note : / 20

A, le Signature

** Cette note donnée par l'inspecteur d'académie est indépendante des notes d'inspection. C'est une « note de candidature » synthétisant la valeur actuelle globale du candidat aux fonctions postulées.*